

Liste des offices comptables intervenant dans la réalisation des fiches RIDEA pour l'exercice comptable 2025 pour le compte de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine

Le Réseau d'information sur la durabilité des exploitations agricoles (RIDEA, ex-RICA) est une enquête communautaire dont l'objectif est de collecter et analyser des données sur la durabilité au niveau des exploitations agricoles couvrant les dimensions économique, environnementale et sociale.

Cette opération permet de suivre l'évolution des charges, des résultats et des capitaux engagés dans les exploitations. Réalisée depuis 1968 dans les Etats membres de l'Union européenne, cette enquête permet de recueillir chaque année un peu plus de 80 000 comptabilités individuelles, représentatives de quatre millions d'exploitations agricoles. Elle permet ainsi le suivi et la comparaison des résultats obtenus pour les différents types d'agriculture européenne.

En France, l'échantillon est d'environ 7 200 moyennes et grandes exploitations, c'est-à-dire dont la Production Brute Standard est supérieure à 25 000 euros. L'échantillon couvre ainsi 95 % du potentiel de production nationale. En Nouvelle-Aquitaine, le suivi est réalisé sur environ 1 130 exploitations.

Le RIDEA s'inscrit dans le cadre d'un marché de prestations de services conclu entre l'Etat et les offices comptables dans les conditions prévues par le règlement européen (CE) (n° 2023/2674 du Parlement européen et du Conseil) du 22 novembre 2023 et prévoit la publication de la liste, ci-dessous, des offices comptables habilités et respectant les obligations liées à la réalisation des fiches RIDEA.

Les offices comptables participant à l'opération pour l'exercice comptable 2025 sont les suivants :

AS AFAC 53, impasse Louis Daguerre ZE Ma Campagne 16021 Angoulême CEDEX Directeur : M. Thierry Prouteau Tél : 05-45-61-90-90	EXCO VALLIANCE 5 avenue Bernard Moitessier 17180 Périgny Directeurs généraux : Valérie Lagrange et Franck Huyghe Tél : 05-45-64-15-00	Association de Gestion et de Comptabilité du Périgord Cré@vallée Nord 231, rue de l'Innovation 24660 Coulounieix Chamiers Directrice : Mme Béatrice Cougnot Tél : 05 53 45 63 00	Association de Gestion et de Comptabilité de la Gironde 5, avenue de Virecourt 33370 Artigues Près Bordeaux Directeur : M. Luis Sandret Tél : 05 57 24 26 00
CGO 70, route de Saint Jean d'Angély 17100 Fontcouverte Directeur : M. Philippe Frossard Tél : 05-46-93-86-00	CERFRANCE Poitou-Charentes Les Rocs - Chavagné - BP 100 79260 La Crèche Directeur : M. Gilles Gault Tél : 05-49-76-45-45	Association Atlantique de Gestion et d'Expertise Comptable (A. A.Gestion) 1, Cours du Général de Gaulle 33170 Gradignan Directrice : Mme Laurence Saurin Tél : 05 57 35 07 90	Association de Gestion et de Comptabilité COGERE BP 279 - Maison de l'agriculture 40005 Mont de Marsan CEDEX Directeur : M. Pascal Raton Tél : 05 58 46 75 30
COGEDIS ZI de Saint-Thonan 29800 Saint-Thonan Directeur général : M. Philippe Remaud Tél : 02-98-20-35-00	CERFRANCE Centre Limousin 2, avenue Georges Guingouin CS 80912 PANAZOL 87017 Limoges Cedex 1 Directeur : M. Guillaume Lusseau Tél : 05-87-50-41-41	CERFRANCE Adour Océan Association de Gestion et de Comptabilité Adour Océan 913, allée Jean d'Arcet 40280 HAUT MAUCO Directeur Général : M. Stéphane Buiche Tél : 05 58 05 82 00	Association de Gestion et de Comptabilité de Lot et Garonne 280, rue de Péchabout 4 B.P.1017 47005 Agen Cedex Directeur Général : M. Jean-Michel Saint Martin Tél : 05 53 77 90 00
CERFRANCE Corrèze Zone artisanale Tulle Est 1 rue Robert Schuman 19000 Tulle Directrice : Mme Yolande Blondé Tél : 05-55-21-55-90	SARL AGRIGIR 6 Ter avenue Léo Lagrange 19100 BRIVE LA GAILLARDE Expert-comptable : Marie-Laure Vergne Tél : 05 53 64 47 37	Groupe Cegara 2 Allée Pierre Gilles de Gennes 33650 Martillac Directeur : M. Jean-Marie Albaret Tél : 05 53 64 47 37	Association de Gestion et de Comptabilité ADER 124, Boulevard Tourasse 64078 Pau CEDEX Directeur : M. Jean Aubadie-Ladrix Tél : 05 59 30 62 33
Association de Formation à la Gestion (AFOG) Haize Berri 64120 Ostabat-Azme Président : M. Dominique Aincy Tél : 05 24 34 80 10			

Modalités de candidature pour la réalisation de fiches comptables RIDEA

Les offices comptables non encore inscrits comme pouvant tenir des fiches RIDEA peuvent en faire la demande auprès de :

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

Immeuble le Pastel - 22. rue des Pénitents Blancs - CS 13916 – 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Mél : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Pour cela, ils doivent répondre aux conditions suivantes :

- fournir au SRISE, les informations ci-dessous :
 - nom de l'office comptable
 - adresse
 - nom du directeur ou du gérant
 - numéro de téléphone du standard
 - numéro de fax
- apporter la preuve que les comptables saisissant les fiches sont inscrits auprès de l'ordre des experts comptables ou travaillent sous la responsabilité d'un expert comptable inscrit au tableau de l'ordre;
- s'engager à :
 - recueillir l'autorisation formalisée des exploitants de fournir leurs données pour le RIDEA.
 - signaler immédiatement au SRISE toute évolution (structure d'une exploitation, dates de clôture...) qui conduirait à faire sortir l'exploitation sélectionnée du champ de l'enquête RIDEA, ou à changer sa position dans les strates de l'univers étudié (exploitations moyennes et grandes) ;
 - remplir les fiches d'exploitation sélectionnées dans l'échantillon conformément aux dispositions de la réglementation de l'Union européenne ;
 - expédier les fiches d'exploitation dans les délais permettant de respecter la réglementation de l'Union, et définies par voie de convention financière ;
 - fournir au SRISE et au SSP, organe de liaison, tous les renseignements que celui-ci demande quant à l'accomplissement de ses tâches, notamment de contrôle ;
 - ne pas divulguer les données comptables individuelles recueillies ou tout autre renseignement individuel dont il a la connaissance dans l'exercice de ses tâches dans le cadre du RIDEA,
 - soumettre les personnes employées par lui à ces tâches aux mêmes obligations de confidentialité (signature d'engagements de confidentialité) et de prendre toutes les dispositions requises à ces fins.

Le non-respect de ces engagements peut conduire la DRAAF à retirer un office comptable de la liste des offices habilités, après mise en demeure préalable.

Par ailleurs, les montants des indemnités prévues pour la tenue des fiches de l'exercice comptable **2025**, (articles 69 à 69 E du code général des impôts) sont les suivants :

- 494,85 € HT pour une exploitation n'ayant pas d'obligation comptable réglementaire (régime microBA en exploitation individuelle) et pour laquelle une comptabilité est tenue spécifiquement pour le RIDEA;
- 1 365,05 € HT pour une exploitation ne tenant pas de comptabilité.